**M. CHAVROCHE (UGICT-CGT)** signale qu’il a plusieurs questions autour de cette suppression de poste de dessinateur et indique avoir revu les agents concernés.

Il précise avant tout que le poste de dessinateur était partagé en deux volets : SIG et AUTOCAD sur deux logiciels très spécifiques.

Il demande alors s’il est possible en premier lieu de rappeler la genèse de ce dossier et expliquer pourquoi ce poste a été ouvert aux candidatures et pourquoi après l’audition des deux candidats il n’a pas été donné une suite favorable au recrutement. Les agents concernés s’attendaient à ce que ce poste soit ré-ouvert aux candidatures et que de nouvelles auditions soient programmées, ce qui indique que le niveau d’information n’a pas été bon.

De plus, il a été évoqué que le nombre d’agents était maintenu au niveau du pôle. Si dans la Collectivité, il est envisagé un maintien du nombre d’agents au niveau des pôles, il se demande quel est l’avenir de la Collectivité. Il tolère qu’il soit possible de l’envisager à la limite au niveau d’un service ou d’une unité de travail où il peut être difficile de créer des postes mais quand cela est envisagé au niveau d’un pôle, cela le sidère.

Il précise ensuite avoir envoyé des questions à madame TEXIER et espère avoir des éléments de réponse au sujet du travail qui avait été réalisé sur le passage du poste de dessinateur de la catégorie C à la catégorie B. Il ajoute que le dessinateur qui reste en poste qui est en RQTH et qui se retrouve avec une surcharge de travail du fait de la suppression du poste de dessinateur, exerce des missions complexes de dessinateur projeteur. Il en profite pour faire une parenthèse et dire qu’il serait temps que la Collectivité achète du matériel pour que les agents puissent travailler dans de bonnes conditions.

Il annonce enfin que le point de vue de la CGT UGICT-CGT n’a pas changé : il est incompréhensible que ce poste ne soit pas pourvu le plus vite possible et un dessinateur projeteur doit être sur un poste de technicien à minima.